2022 – 151

Commune de WAZIERS (Nord)

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 17 novembre 2022
Séance du 24 novembre 2022

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS
==========

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : : Mmes. CHARLET Jocelyne (pouvoir à MOREAUX Rémy), DEHEN Mireille (pouvoir à Mme FRASCA Geneviève), CORDIER Laurence (pouvoir à DINI Kelly), MORANTIN Brigitte (pouvoir à PARNETZKI Claudine).

OBJET : Avenant à la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners »

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat finance des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires les plus fragiles en partenariat avec les collectivités locales. Une dotation dédiée est ainsi attribuée par l'Etat à ces territoires pour encourager et soutenir l'organisation de petits déjeuners à l'école. L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions. Cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge.

La Ville souhaite poursuivre le dispositif « petits déjeuners » qui fait l'objet d'une convention entre la Ville et l'Education Nationale votée en Conseil Municipal le 10 novembre 2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

Il s'agit donc de formaliser le renouvellement du partenariat entre la Ville et l'Education nationale par un avenant à la convention initiale. La participation financière de l'Etat s'élève à 1,30 € par petits déjeuners.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante :

- D'autoriser la mise en place de ce dispositif sur l'ensemble des écoles maternelles et primaires de la commune de WAZIERS,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre du dispositif "Petits Déjeuners" pour l'année scolaire 2022-2023.

Vote : Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurent DESMONS

MAIRIE DE WAZIERS 59119

Publié sur le site internet : 05/12/2022
Envoyé en préfecture : 02/12/2022
Reçu en préfecture : 02/12/2022
Identifiant : 059-215906546-20221124-2022_151-DE